|  |  |
| --- | --- |
|  | Chambre de Commerce et d’Industrie  de la Mayenne  Chambre de Commerce et d’Industrie  du Maine et Loire |
| **AOT n°2025RTPN3012**  **Autorisation d’Occupation Temporaire du domaine public pour l'exploitation de distributeurs automatiques**  **au profit des établissements des CCIT de la Mayenne** **et du Maine et Loire**  **ANNEXE 5 :**  **MEMOIRE TECHNIQUE**  **Lots 1 et 2**  Fournir un mémoire technique par lot proposé | |

MEMOIRE TECHNIQUE

Le présent mémoire technique a pour objet de juger la valeur technique de l’offre de l’entreprise au moyen d’un questionnaire.

Ce mémoire doit être complété par l’Entreprise et **adapté aux particularités** du marché considéré.

Le candidat doit indiquer, par item, les dispositions qu'il compte adopter en complément des conditions figurant au cahier des charges.

Le mémoire technique comporte 5 items. Chacune des questions VT fera l’objet d’une notation entre 0 et 5 points. Chaque item est affecté d’un coefficient afin d’obtenir une note globale qui sera rapportée à 50 points.

Les renseignements indiqués dans le mémoire technique doivent être liés directement à l’objet du marché, et ne doivent pas être une simple énumération de l’organisation des moyens généraux de l’entreprise.

**Le présent mémoire technique doit obligatoirement être complété et signé par le candidat sous peine d’irrégularité de l’offre**

Les différents éléments demandés sont à renseigner sur le présent document en le complétant par des documents annexes quand ils sont exigés.

Si le candidat le souhaite, des documents complémentaires peuvent être joints (**en rapport direct avec l’objet du marché**).

En cas de sous-traitance, les sous-traitants s’engagent sur les éléments du mémoire technique du mandataire.

**Il est de plus rappelé que le présent mémoire technique est une pièce contractuelle du marché ; à ce titre, les informations et dispositions renseignées dans le présent document engagent contractuellement le titulaire quant au respect des moyens mis en œuvre pour l’exécution de ses prestations.**

Pour le critère « valeur technique » et pour chacun de ses sous-critères : une note de 0 à 5 sera attribuée au regard de l’échelle de notation suivante : 0 = aucune information ou hors sujet ; 1 = très inadaptée ; 2 = inadaptée ; 3 = standard ; 4 = très adaptée ; 5 = optimale / au-delà du besoin. Des ½ points pourront être accordés.

**LISTE DES ITEMS**

1. **ITEM VT1 –** **Qualité nutritionnelle et gustative des produits proposés, jugée également selon le goût des échantillons à fournir par le candidat (coefficient 30– Note de 0 à 5)**

* Le candidat fournira les échantillons demandés au Règlement de la consultation : (mode de fabrication 10% / composition 10% / originalité-innovation-choix et qualité gustative 10%)
* Le candidat fournira les fiches descriptives de chaque produit proposé en échantillon et figurant à l’annexe 4

1. **ITEM VT2 –** **Délai de réapprovisionnement, qualité du service consommateur, etc. (coefficient 10– Note de 0 à 5)**

Le candidat devra préciser les circuits et délais de réapprovisionnement, les modalités d’ajustement aux contraintes horaires des centres de formation, ainsi que la qualité du service consommateur ; etc.

1. **Démarche environnementale et d’insertion sociale (coefficient 20– Note de 0 à 5)**

Le candidat présentera les mesures prises par la société dans la prise en compte d’objectifs de développement durable et d’insertion sociale, comme par exemple l’accompagnement de personnes en situation de handicap, de traitement des déchets, de protection de l’environnement, d’économie d’énergie dans le cadre de l’exécution de ce marché.

**ITEM VT1.1 – Qualité nutritionnelle et gustative des produits proposés – Mode de fabrication (coefficient 10– Note de 0 à 5)**

Le candidat fournira la liste exhaustive de ses fournisseurs pour chaque produit proposé en détaillant le mode de fabrication, l’origine des matières premières, les références éventuelles à des labels types produits issus de l’agriculture biologique, café et chocolat issus de filière écoresponsable, etc.

**ITEM VT1.2 – Qualité nutritionnelle et gustative des produits proposés – Composition (coefficient 10– Note de 0 à 5)**

Le candidat détaillera pour chaque produit proposé à l’annexe 4 la composition et les apports énergétiques et caloriques, ainsi que toute substance additionnelle

**ITEM VT1.3 – Originalité-innovation-choix et qualité gustative (coefficient 10– Note de 0 à 5)**

L’offre du candidat sera évaluée sur :

* La variété des produits proposés en boissons chaudes / boissons fraîches et denrées alimentaires
* L’originalité des produits proposés en rapport avec leur qualité nutritionnelle et le respect de la saisonnalité (par exemple pour les fruits à croquer)
* L’innovation en matière de packaging et de solution écoresponsable
* Le goût des échantillons proposés évalué selon une grille par un panel d’utilisateurs de la CCIT de la Mayenne et du Maine et Loire

**ITEM VT2 – Délai de réapprovisionnement, qualité du service consommateur, etc. (coefficient 10– Note de 0 à 5)**

Le candidat devra préciser les circuits et délais de réapprovisionnement, les modalités d’ajustement aux contraintes horaires des centres de formation, ainsi que la qualité du service consommateur ; etc.

**ITEM VT 3 – Démarche environnementale et d’insertion sociale (coefficient 20– Note de 0 à 5)**

Le candidat présentera les mesures prises par la société dans la prise en compte d’objectifs de développement durable et d’insertion sociale, comme l’accompagnement de personnes en situation de handicap, de traitement des déchets, de protection de l’environnement, d’économie d’énergie dans le cadre de l’exécution de ce marché.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Critères RSE** | | **Notation** | **ex de justificatifs** | **Réponses du candidat** |
| Social | Progression des individus dans l'entreprise. **Développer les compétences en lien avec les prestations demandées** | Les éléments **sont factuels mesurables**, **documentés** et **le lien avec le marché est clairement établi** : 5 points ; **partiellement** documentés et ou **partiellement en lien** avec l’objet du marché 3 points ; non documenté et le lien avec le marché n’est pas démontré : pas de point. | Déclaratif % Nombre de jours de formation du salarié/Nombre de jours de formation total de l'entreprise, programme de formation... |  |
| Egalité des chances **Favoriser l'insertion des jeunes diplômés qualifiés, des seniors, des personnes handicapées pour répondre aux prestations demandées** | Déclaratif % / effectif. |  |
| Protection des salariés  **Le fournisseur a-t-il mis en place une politique de prévention des risques, accidents du travail et TMS (troubles musculo-squelettiques) ?** | Taux de salariés formés à la prévention santé, sécurité au travail  Equipements de protection individuels et collectifs mis à disposition des collaborateurs.  Existence d'une procédure de contrôle de la sécurité du personnel  Labellisation ou certification de l'entreprise |  |
| Environnemental | Carbone et climat, Le prestataire prend-il en compte l'impact de son activité sur le changement climatique dans le choix de ses équipements, de ses produits, des matières premières ? | Les éléments **sont factuels mesurables**, **documentés** et **le lien avec le marché est clairement établi** : 5 points ; **partiellement** documentés et ou **partiellement en lien** avec l’objet du marché 3 points ; non documenté et le lien avec le marché n’est pas démontré : pas de point. | Bilan carbone des distributeurs automatiques (consommation en eau, électricité, fluides)  Limitation de l’impact écologique dans le choix des produits proposés, leur mode de fabrication, les matières premières utilisées |  |
| Gestion des déchets, proposition de tri, utilisation de contenants recyclables et recyclés | Proposition de contenants écoresponsables, recyclables ou issu du recyclage, proposition de solution de consignes ;  Animations ou signalétique autour de l’écoresponsabilité des usagers ; |  |
| Economie / territorial | Développer les achats responsables, locaux, de fabrication artisanale | Les éléments **sont factuels mesurables**, **documentés** et **le lien avec le marché est clairement établi** : 5 points ; **partiellement** documentés et ou **partiellement en lien** avec l’objet du marché 3 points ; non documenté et le lien avec le marché n’est pas démontré : pas de point. | Liste des fournisseurs, origine des matières premières, développement de collaborations avec des artisans locaux |  |
| Gouvernance | Démarche d'évaluation des clients.  **Comment l’entreprise s’assurera de la satisfaction des utilisateurs ?** | Outils de contrôles mis en place pour assurer la satisfaction des utilisateurs, jeunes apprenants et apprentis de la CCI et de ses collaborateurs ; Modalités de mise en œuvre Garantie et SAV, respect des délais d’approvisionnement ou d’intervention en cas de panne… |  |